

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en  
exercice:** 13

**Présents :** 10

**Présents non votants :** 0

**Votants:** 12

**Séance du 02 mars 2023 à 20 heures 30**

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars l'assemblée régulièrement convoquée le 23 février 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

**Sont présents:** Jean-Paul LABIT, Robert BOS, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Muriel LAPIERRE, Marie-Reine RIVIERE, Pascale SANHES, Alain VERNHES

**Présents non votants :**

**Représentés:** Pierre-Edouard DAURES par Cécile SAVY, Simon FOURNIER par Jean-Paul LABIT

**Excusés:**

**Absents:** René CLUZEL

**Secrétaire de séance:** Cécile SAVY

**Objet: PROJET : MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE - DE 2023 003**

**Monsieur le Maire,**

- rappelle que les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans la promotion de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre le photovoltaïque offre l'opportunité de s'approprier la production d'électricité, d'autant que nous possédons la salle polyvalente dont la toiture est adaptée à l'installation de ce type d'équipement ;
- présente le dossier pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente.
- précise qu'il s'agit d'investir directement, ce qui permet de garder la totale maîtrise du projet et de ses retombées.
- propose de retenir la proposition de la société WATTONUM basé à Flavin soit l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 78.57kWc pour un coût de 70 531€ HT ;
- demande au Conseil Municipal de se prononcer ;

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- approuve à l'unanimité le principe d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Salle Polyvalente ;
- décide de retenir la Société WATTONUM pour réaliser ce projet ;
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;
- dit que cette opération fera l'objet d'un budget annexe ;

RF Préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/03/2023 012-211202551-20230302-DE_2023_003-DE

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.  
Le Maire, Jean-Paul LABIT

